

Bruxelles, le 22 juillet 2025
(OR. en)

Dossiers interinstitutionnels:
2025/0222 (COD)
2025/0550 (COD)

11748/25
ADD 2

EDUC 326	GENDER 166
JEUN 201	ANTIDISCRIM 76
SPORT 31	SAN 489
SOC 533	IND 287
COMPET 756	PROCIV 105
DIGIT 147	HYBRID 98
ENV 719	DISINFO 68
CADREFIN 106	JAI 1115
FIN 897	SERVICES 34
IA 89	POLGEN 99
CODEC 1043	MI 561
CULT 88	RELEX 1037
CULT HERIT 10	INF 123
AUDIO 68	COPEN 229
FREMP 212	JUSTCIV 138
DATAPROTECT 163	DROIPEN 90

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 17 juillet 2025

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

N° doc. Cion: SWD(2025) 551 final

Objet: DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION
RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT
accompagnant les documents:
Proposition de
RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
établissant le programme «AgoraEU» pour la période 2028-2034 et
abrogeant les règlements (UE) 2021/692 et (UE) 2021/818
et
Proposition de
RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
établissant le programme Erasmus+ pour la période 2028-2034 et
abrogeant les règlements (UE) 2021/817 et (UE) 2021/888

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2025) 551 final.



Bruxelles, le 16.7.2025
SWD(2025) 551 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT

accompagnant les documents:

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
établissant le programme «AgoraEU» pour la période 2028-2034 et abrogeant les
règlements (UE) 2021/692 et (UE) 2021/818 et

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
établissant le programme Erasmus+ pour la période 2028-2034 et abrogeant les
règlements (UE) 2021/817 et (UE) 2021/888

{COM(2025) 550 final} - {SEC(2025) 547 final} - {SWD(2025) 550 final}

La présente analyse d'impact (AI) porte sur le financement de l'UE en faveur des domaines d'action que sont **l'éducation, la formation et la solidarité transfrontières, la jeunesse, les médias, les secteurs de la culture et de la création, les valeurs et la société civile**. Elle vise à évaluer les choix politiques les plus importants qui sous-tendent les propositions législatives de programmes au titre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Sur la base des résultats des évaluations à mi-parcours des instruments de financement actuels pour la période 2021-2027, la présente analyse d'impact tient également compte de l'ambition, énoncée dans les orientations politiques, de doter l'UE d'un nouveau budget à long terme plus ciblé, plus simple, plus percutant et structuré autour d'un nombre réduit de programmes.

Les aspects liés aux politiques sont pris en considération dans l'analyse du contexte, de la définition de la problématique et des objectifs, afin d'éclairer les choix concernant l'architecture de financement. Étant donné que la structure du prochain CFP sera sensiblement différente de celle du CFP actuel¹, **la présente analyse d'impact ne comprend pas de scénarios budgétaires à ce stade**.

Outre les résultats des évaluations à mi-parcours des programmes actuels et des évaluations finales des programmes précédents, la présente analyse d'impact s'appuie sur les exercices d'examen des dépenses, divers rapports sectoriels, des études et des travaux de recherche. Elle reflète également les résultats de la consultation publique ouverte (CPO), qui a recueilli 5 845 réponses valables, ainsi que des consultations d'autres parties prenantes organisées par la Commission dans le cadre de cet exercice.

Problèmes

Le point de départ de la présente analyse d'impact est l'étude des difficultés/sources de problèmes actuelles dans les domaines d'action couverts par le groupe de programmes. Conformément aux orientations politiques pour l'exercice du CFP, et en particulier à l'objectif consistant à élaborer un budget fondé sur les politiques, les aspects liés aux politiques sont pris en considération dans l'analyse de la définition du problème et des objectifs, qui éclairent à leur tour le choix de l'architecture des futurs programmes de financement.

L'analyse a permis de constater que le budget de l'UE présente un potentiel inexploité pour aider à relever les défis qui touchent les domaines d'action de ce groupe de programmes. Elle a mis en évidence **trois problèmes** affectant l'intervention financière de l'UE: deux d'entre eux portent sur le contenu des politiques, le troisième concerne les difficultés concernant la conception et la mise en œuvre de l'intervention financière.

¹ Communication intitulée «[La voie vers le prochain cadre financier pluriannuel](#)», COM(2025) 46 final.

Problème n° 1: *Menaces pour la démocratie, les droits fondamentaux et les valeurs de l'UE, la culture et la diversité culturelle, et réduction des espaces civique et médiatique*

Problème n° 2: *Déficit d'aptitudes et de compétences clés pour la vie courante et l'emploi*

Problème n° 3: *Difficultés concernant la conception et l'architecture des instruments de financement de l'UE pour résoudre les problèmes liés aux politiques.*

Chaque problème est ensuite expliqué de manière plus approfondie au moyen d'une série de facteurs, qui décrivent les aspects spécifiques du problème et détaillent les principaux enjeux à aborder dans le cadre de l'intervention financière de l'UE. L'analyse d'impact montre également la manière dont ces problèmes et facteurs sont susceptibles de perdurer à défaut d'un soutien financier de l'UE, en les analysant à l'aune de l'ensemble des grandes tendances recensées par le centre de compétences en matière de prospective de la Commission européenne².

Objectifs

La réponse que les futurs instruments de financement de l'UE peuvent offrir pour résoudre ces problèmes est ensuite structurée autour d'objectifs généraux et d'objectifs spécifiques. Plus précisément, l'AI associe un objectif général à chacun des trois problèmes recensés:

Objectif général 1: *Renforcer et approfondir la capacité de l'UE à contribuer financièrement, à apporter une valeur ajoutée et à promouvoir les droits fondamentaux et les valeurs de l'UE, la démocratie, les médias et la culture.*

Objectif général 2: *Renforcer et approfondir la capacité de l'UE à contribuer financièrement, à soutenir et à apporter une valeur ajoutée à l'éducation et à la formation transfrontières, à la jeunesse, au sport et à la solidarité, au bénéfice des compétences pour la vie courante et l'emploi.*

Objectif général 3: *Renforcer et approfondir la capacité de l'UE à contribuer financièrement à ces politiques et à leur apporter une valeur ajoutée grâce à une conception favorisant l'adéquation du financement aux politiques, la simplification, la coordination et les synergies.*

Chaque objectif général est ensuite décliné en objectifs spécifiques, qui décrivent de manière plus détaillée la contribution que l'intervention financière de l'UE peut apporter à la réalisation du ou des objectifs généraux.

Nécessité et valeur ajoutée de l'action de l'UE

Les domaines d'action couverts par la présente analyse d'impact sont solidement ancrés dans les traités de l'UE, qui constituent la base juridique de l'action de l'UE par le biais d'interventions financières. Le budget de l'Union dans ces domaines procure une assise fondamentale à l'UE, il stimule les progrès dans tous les États membres et il est

²14 grandes tendances ont été recensées par la [plateforme sur les grandes tendances de la Commission](#).

particulièrement nécessaire pour: 1) relever les défis transnationaux et communs; 2) produire un impact systémique en comblant les lacunes et en garantissant une approche européenne; et 3) renforcer la cohérence entre les politiques internes et externes.

Conformément au principe de subsidiarité, la valeur ajoutée de l'action de l'UE est démontrée en ce qui concerne: 1) le développement d'un sentiment de citoyenneté, de solidarité et d'appartenance à l'UE; 2) la garantie de normes élevées dans l'ensemble de l'UE; 3) le soutien et le renforcement du marché unique et l'amélioration de l'égalité d'accès dans l'ensemble de l'UE; et 4) l'apport d'une valeur ajoutée grâce à une meilleure mise en œuvre. La valeur ajoutée et l'impact doivent être analysés dans le contexte des ressources budgétaires disponibles.

Options

Pour s'attaquer aux difficultés décrites dans la section précédente, étant donné qu'elles sont susceptibles de persister à l'avenir et qu'une intervention de l'UE dans ce domaine est nécessaire et apporte une valeur ajoutée, l'analyse d'impact envisage **trois options concernant l'architecture du futur financement de l'UE**. D'autres options, qui ont été envisagées mais écartées à un stade précoce, sont également présentées, à savoir: la suppression du financement de l'UE, la fusion du programme «Justice» et d'autres configurations de fusion.

Les options ont été conçues sur la base d'une série de critères³ définis au moyen d'une cartographie et d'une analyse initiales des composantes et des aspects de mise en œuvre des instruments de financement de l'UE pour la période de programmation actuelle soutenant les domaines d'action concernés.

La **première option représente le scénario de référence**, et consiste à conserver les programmes existants en tant que programmes autonomes (option 1 - continuité). La **deuxième option propose deux programmes**, chacun soutenant principalement l'un des deux problèmes liés aux politiques et les objectifs généraux correspondants (option 2 - consolidation fondée sur les objectifs). La **troisième option propose un programme unique**, soutenant la mise en œuvre de tous les domaines d'action couverts par ce groupe de programmes (option 3 - intégration complète). Le programme «Justice» reste autonome dans tous les scénarios, pour des raisons tenant à sa base juridique.

Après avoir présenté les trois options, l'AI propose une analyse de leurs principales incidences potentielles dans les dimensions sociales (par exemple, la contribution à la résilience démocratique et sociétale; la contribution à l'inclusion et à la cohésion sociales, les incidences sur le développement personnel, social, civique et professionnel des citoyens), économiques (par exemple, la compétitivité; l'employabilité) et environnementales les plus pertinentes. En outre, elle présente une analyse des coûts et des avantages, ainsi que les

³ Les aspects utilisés à des fins de comparaison étaient les suivants: le contexte politique, les sources de problèmes recensées dans l'AI, la base juridique, la compétence/subsidiarité, la participation des pays tiers, les modalités de mise en œuvre, la gouvernance, l'architecture interne, les groupes cibles, les marques et le financement.

incidences des options sur la numérisation, les droits fondamentaux et l'égalité. Elle étudie également la contribution des différentes options aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Outre l'évaluation des incidences, l'AI procède également à une **comparaison entre les trois options fondée sur le modèle d'évaluation sociale multi-critères (SMCE)**, qui a été jugé approprié pour cet exercice spécifique en raison de l'ampleur et de la diversité des interventions de ce groupe de programmes. Le modèle SMCE permet de comparer les trois options en utilisant quatre dimensions, à savoir **leur efficacité, leur efficacité, leur cohérence et leur proportionnalité**. Une série d'objectifs a été convenue pour chacune de ces dimensions, reflétant les priorités énoncées pour les objectifs généraux 1, 2 et 3. L'incidence des trois options a ensuite été évaluée au regard d'une série de 39 indicateurs convenus, en utilisant la grille de notation suivante: --- (l'incidence la plus négative), --, -, =, +, ++, +++ (l'incidence la plus positive). La notation s'est appuyée sur une évaluation d'experts, fondée sur les résultats des évaluations en cours, les examens des dépenses, les orientations politiques et les rapports stratégiques, les études, les CPO et les rapports et enquêtes sectoriels indépendants. Le classement a été établi en appliquant le modèle SOCRATES, selon le principe que tous les indicateurs ont le même poids.⁴ La solidité des résultats obtenus a été vérifiée au moyen d'analyses de sensibilité locales et globales, en dépit de certaines limites dans la disponibilité des données pour la triangulation des résultats. L'annexe 4 de l'AI fournit des explications supplémentaires sur la méthodologie sus-décrite et le classement des options.

Option privilégiée

Le résultat de cette comparaison permet de démontrer que **l'option 2 («consolidation fondée sur les objectifs»)** offre un meilleur potentiel que les autres options envisagées. Cette option permet notamment de renforcer la coordination et la flexibilité, et d'utiliser le budget de l'UE de manière plus efficace, tout en maintenant un centrage clair sur les objectifs stratégiques. En résumé, l'option 2 offre un équilibre optimal entre simplification et pertinence politique. En outre, cette option répond dans une très large mesure aux demandes exprimées par les parties prenantes et le public, à savoir un meilleur accès au financement, une flexibilité dans l'allocation des ressources, ainsi que le maintien de la visibilité des marques solidement établies dans le cadre de ce groupe de programmes.

Le succès de l'initiative fera l'objet d'un suivi à l'aide du cadre de performance pour le budget post-2027.

⁴ Voir l'outil n° 62 du programme «Mieux légiférer». Afin d'obtenir un classement des options cohérent avec les informations contenues dans la matrice d'impact, l'analyse a appliqué une règle d'agrégation mathématique non compensatoire.